

## Liste des délibérations du conseil communautaire du 6 septembre 2022

*Assemblée convoquée en session ordinaire*

**Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY**

**Secrétaire de séance : Déborah DEFORGES**

<i>Nombre de délégués communautaires en fonction</i>	59
<i>Présents</i>	52
<i>Pouvoirs</i>	6
<i>Votants</i>	58
<i>Absents</i>	8
<i>Suppléés</i>	1

59 Conseillers communautaires en exercice

52 Conseillers communautaires présents :

Mmes, G. BOUYER, P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, F. DUPUY, B. FILLATRE, C. MEMIN, N. MEMIN, M. MOUSSERION, M. PHELIPPON, , I. SURREAUX, R. TEXEDRE, S. VERGNAUD, membres titulaires

MM :, J. AUGRIS, J. BEAU, V. BEGUIER, P. BELLIN, J-P. BERNARD, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-C. BOSSEBOEUF, P. BOSSEBOEUF, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, , L. DORET, M. ECALLE, P. ESTEVE, A. FONTENEAU, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, L-M. GROLLIER, J-P. GUERY, G. JALADEAU, , J. LAFRECHOUX, R. LATU, P. LECAMP, J-P. MAURY, J-M. MERCIER, P. MOIGNER, R. MORISSET, T. NEEL, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires, A. GEFFROY, membre suppléant

8 Conseillers communautaires absents dont :

6 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : F. AUDOUX à J. NIORT, G. AUGRY à M-C. CHEMINET, J. COLAS à C. MEMIN, R. COOPMAN à J-O. GEOFFROY, G. JARASSIER à R. MORISSET, L. POUVREAU à P. BELLIN

1 Conseillers communautaires absents suppléés : L. NOIRAULT suppléée par A. GEFFROY

1 Conseillers communautaires excusés : J-L. BOURRIAUX

06/09/2022	<i>Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente</i>	Unanimité
	- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2022	

<p>06/09/2022 1</p>	<p><b><i>Constitution de commissions Adhoc et attribution de primes pour Marchés de Maitrise d'œuvre</i></b></p> <p><b><i>- Pour la réhabilitation de la Maison de santé pluridisciplinaire de Savigné</i></b></p> <p>- AUTORISE le principe du versement d'une prime conformément à l'article R2151-15 qui prévoit que dans les documents de la consultation, l'acheteur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes ainsi que de tout document permettant d'apprécier l'offre. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les soumissionnaires, elles donnent lieu au versement d'une prime. Le montant de la prime est indiqué dans les documents de la consultation. Ce montant est déduit de la rémunération du titulaire du marché.</p> <p>- FIXE le montant de la prime sur la base du montant estimé des travaux HT x taux de rémunération estimé du MOE (10%) x taux comme suit : ↳ Base du montant estimé des travaux HT x taux de rémunération estimé du MOE (10%) x taux moyen appliqué à un schéma de principe (6%) soit 400 000 € HT x 10 % x 6% = 2400 € arrondi à 2500 € HT à chacun des 3 candidats. Cette prime sera déduite de la rémunération du titulaire du marché.</p> <p>- FIXER le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux conformément à la réglementation à 400 000 € HT avec application des seuils de tolérance.</p> <p>- DESIGNER une commission ad'hoc chargée du suivi du dossier jusqu'à l'attribution des marchés de travaux, il est donc proposé de créer une commission composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Vice-présidente en charge des bâtiments communautaires</li> <li><input type="checkbox"/> Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, santé et mobilités</li> <li><input type="checkbox"/> Vice-Président en charge des finances et affaires juridiques</li> <li><input type="checkbox"/> Un représentant de la commission d'appels d'offres (conseiller délégué à la commande publique)</li> <li><input type="checkbox"/> Un représentant élu communautaire de la commune de Savigné concernée par le projet</li> </ul> <p>- AUTORISE le président à signer le marché de maitrise d'œuvre</p>	<p>Unanimité</p>
<p>06/09/2022 2</p>	<p><b><i>Constitution de commissions Adhoc et attribution de primes pour Marchés de Maitrise d'œuvre</i></b></p> <p><b><i>- Pour l'aménagement d'une salle de conseil communautaire et ses annexes</i></b></p> <p>- AUTORISE le principe du versement d'une prime conformément à l'article R2151-15 qui prévoit que dans les documents de la consultation, l'acheteur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes ainsi que de tout document permettant d'apprécier l'offre. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les soumissionnaires, elles donnent lieu au versement d'une prime. Le montant de la prime est indiqué dans les documents de la consultation. Ce montant est déduit de la rémunération du titulaire du marché.</p>	<p>Unanimité</p>

	<p>- FIXE le montant de la prime sur la base du montant estimé des travaux HT x taux de rémunération estimé du MOE (10%) x taux comme suit :</p> <p>↳ Base du montant estimé des travaux HT x taux de rémunération estimé du MOE (10%) x taux moyen appliqué à un schéma de principe (4%) soit 600 000 € HT x 10 % x 4% = 2400 € arrondi à 2500 € HT à chacun des 3 candidats. Cette prime sera déduite de la rémunération du titulaire du marché.</p> <p>- FIXE le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux conformément à la réglementation à 600 000 € HT y compris le bâtiment destiné à l'hébergement des associations et que la rémunération du maître d'œuvre sera fixée sur cette base de 0.6 M€ HT avec application des seuils de tolérance.</p> <p>- DESIGNER une commission ad hoc chargée du suivi du dossier jusqu'à l'attribution des marchés de travaux, il est donc proposé de créer une commission composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Vice-présidente en charge des bâtiments communautaires et 2 autres membres</li> <li><input type="checkbox"/> Vice-Président en charge des finances et affaires juridiques</li> <li><input type="checkbox"/> Un représentant de la commission d'appels d'offres (conseiller délégué à la commande publique)</li> <li><input type="checkbox"/> Un représentant élu communautaire de la commune de Civray concernée par le projet</li> </ul>	
06/09/2022 3	<p><b><i>Conventions financières pour centre routier des Minières de Payré</i></b></p> <p>- AUTORISE le Président à signer les conventions de participation financière avec la station-service et le restaurant bénéficiaire des services d'entretien du centre routier des Minières de Payré</p> <p>- DECIDE de maintenir les tarifs comme suit et les actualiser conformément aux dispositions de la convention de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 400 € TTC pour la station-service</li> <li>• 200 € TTC pour le restaurant</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 4	<p><b><i>Démarches pour le compte financier unique à partir de 2023</i></b></p> <p><b><i>Autorisation signature candidature pour le passage au Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023</i></b></p> <p>- AUTORISE le Président à signer la convention État / collectivité pour les expérimentateurs de la vague 3 selon le calendrier fixé par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ainsi que toutes pièces utiles</p>	Unanimité
06/09/2022 5	<p><b><i>Démarches pour le compte financier unique à partir de 2023</i></b></p> <p><b><i>Autorisation pour le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023</i></b></p> <p>- VALIDE le passage à la nomenclature M57 sur son budget général et ses budgets annexes</p> <p>- VALIDE le mode de gestion par nature, par chapitre et par opérations croisé par fonction comme actuellement avec application de la possibilité de vote d'autorisation de programme ou d'engagement / crédit de paiement (AP-AE/CP)</p>	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VALIDE le principe d'un projet de Règlement Budgétaire et Financier qui sera prochainement présenté en commission finances puis en conseil communautaire pour une adoption avant le vote du BP 2023</li> <li>- VALIDE la fongibilité des crédits par virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section</li> <li>- VALIDE la gestion des imprévus conformément au cadre de la M57 à hauteur de 2% des dépenses réelles de chaque section</li> <li>- VALIDE la continuité d'application des dispositions de la délibération n° 08 du 26 octobre 2021 en appliquant le caractère budgétaire des provisions et de poursuivre l'application d'une provision pour créances douteuses fixée à 15% du montant restant à recouvrer pour tous les budgets et de la porter à 30% pour le budget OM</li> <li>- VALIDE la conservation des durées d'amortissement ainsi que les conditions d'amortissements des subventions d'équipement versées et leur neutralisation en vertu des délibérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Délibération 4 du 13 juin 2017 fixant la durée d'amortissement des immobilisations amortissables</li> <li>□ Délibération 12 du 24 septembre 2019 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées</li> <li>□ Délibération 5 du 26 octobre 2021 relative à la neutralisation des subventions d'équipement versées</li> </ul> </li> <li>- VALIDE de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat</li> <li>- VALIDE l'application par principe de la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1000€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur)</li> <li>- VALIDE le principe que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.</li> <li>- VALIDE le principe de comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient</li> </ul>	
06/09/2022 6	<p style="color: #800000; font-weight: bold;"><i>Démarches pour le compte financier unique à partir de 2023</i></p> <p style="color: #800000; font-weight: bold;"><i>Apurement du compte 1069 en vue du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AUTORISE l'apurement du compte 1069 à hauteur de 30 068.49 € par opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat d'ordre mixte au début du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » qui sera pris en charge par le comptable et créditera le compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation des charges sur les produits »</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 7	<p style="color: #800000; font-weight: bold;"><i>Décisions modificatives</i></p> <p style="text-align: center;">DM 2 Budget général</p>	Unanimité

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	642 495.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>642 495.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125 807.00 €
R-73112-01 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125 275.00 €
R-73113-01 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 592.00 €
R-73114-01 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 974.00 €
R-7382-01 : Fraction de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 855.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>523 503.00 €</b>
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 386.00 €
R-74126-01 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 357.00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 325.00 €
R-74834-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 924.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>118 992.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>642 495.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>642 495.00 €</b>

<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	192 480.07 €	0.00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>192 480.07 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	642 495.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>642 495.00 €</b>
D-2313-01 : Constructions	0.00 €	181 471.80 €	0.00 €	0.00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	181 471.80 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>181 471.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>181 471.80 €</b>
D-1088-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	30 068.49 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 068.49 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-201802-020 : Bâtiment siege CCCP	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-202203-90 : LEADER 2022-2027	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>51 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318-0139-40 : Prog. équipements sportifs et culturels	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-201802-020 : Bâtiment siege CCCP	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21751-708-821 : voirie 2022	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>31 000.00 €</b>	<b>128 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-01 : Constructions	170 068.49 €	442 014.93 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>170 068.49 €</b>	<b>442 014.93 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>201 068.49 €</b>	<b>832 555.22 €</b>	<b>192 480.07 €</b>	<b>823 966.80 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 273 981.73 €</b>		<b>1 273 981.73 €</b>

### DM 1 Budget autonome Réseau de chaleur

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-61558 : Autres biens mobiliers	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>3 200.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### DM 1 Budget annexe activités touristiques



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-7708-01 : Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 419.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 419.00 €
D-073-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	0.00 €	1 419.00 €	0.00 €	1 419.00 €
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-198-01 : Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées	0.00 €	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0.00 €	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	1 419.00 €	1 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total Général</b>		<b>1 419.00 €</b>		<b>1 419.00 €</b>

- AUTORISE les décisions modificatives des budgets comme présentées précédemment

06/09/2022  
8

**Fonds de concours**  
**Attribution de fonds de concours de fonctionnement - Commune de Saint Maurice la Clouère**

Unanimité

- ACCORDE un fonds de concours de fonctionnement au titre de l'année 2022 à la commune de Saint-Maurice la Clouère à hauteur de 4500 € pour l'occupation d'un bâtiment communal pour les besoins d'établissement du siège social et administratif de l'association « Mille Bulles ». Cette association œuvre dans le champ de notre compétence communautaire « petite enfance, enfance jeunesse »

06/09/2022  
9

**Fonds de concours**  
**Attribution de fonds de concours d'investissement 2022**

Unanimité

COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DEPENSES			TOTAL RECETTES	SOLDE RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	FONDS DE CONCOURS REEL
		MONTANT TVX	AUTRES FRAIS	TOTAL			
ASNOIS	Travaux d'accessibilité des trottoirs dans le bourg et allées du cimetière	25 323,30		25 323,30	12 661,65	12 661,65	2 532,33
BRUX	aménagement de la maison d'accueil maternelle	566 985,61	34 940,00	601 925,61	450 619,82	151 305,79	30 000,00
VOULEME	Réhabilitation maison en logement sénior	98 850,00	11 862,00	110 712,00	52 213,00	58 499,00	10 000,00
VOULON	Ravalement des façades de la mairie	37 949,31		37 949,31	26 564,00	11 385,31	3 794,93

- ATTRIBUE les montants des fonds de concours investissement pour l'année 2022 comme présenté ci-dessus

06/09/2022  
10

**Fonds de concours**  
**Nouveau règlement de fonds de concours d'investissement Petites Villes de Demain**

Unanimité

- VALIDE et ARRETE le règlement de fonds de concours « Petites Villes de Demain »  
- ATTRIBUE les sommes de 16 578€ et 53 422 € à la commune de Civray pour ses 2 projets du chauffage de l'école et de la rénovation de l'ancienne DDE

	- PRECISE que le Conseil Communautaire devra délibérer chaque année sur les montants qu'il souhaite inscrire au titre des fonds de concours « Petites Villes de Demain » et des montants individualisés pour les communes éligibles													
06/09/2022 11	<p><b><i>Annulation de créances éteintes</i></b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>PRENOM</th> <th>ADRESSE</th> <th>REFERENCES</th> <th>MONTANT</th> <th>BUDGET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHARGELEGUE</td> <td>BENOIT</td> <td>31 rue de la sallée Gencay</td> <td>3399192146</td> <td>157.00</td> <td>Collecte et traitement OM</td> </tr> </tbody> </table> <p>- CONSTATE les effacements de dettes comme présentés. - PRECISE qu'elles font l'objet d'un mandatement à l'article 6542 et 6541</p>	NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET	CHARGELEGUE	BENOIT	31 rue de la sallée Gencay	3399192146	157.00	Collecte et traitement OM	Unanimité
NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET									
CHARGELEGUE	BENOIT	31 rue de la sallée Gencay	3399192146	157.00	Collecte et traitement OM									
06/09/2022 12	<p><b><i>Validation de la candidature du volet territorial inter-fonds européens 2021-2027, de la stratégie locale de développement et de la structure porteuse du GAL</i></b></p> <p>- VALIDE le dossier de candidature et la stratégie locale de développement, répondant à l'appel à candidature volet territorial Inter-fonds européens 2021- 2027 pour le Territoire du Sud Vienne - DECIDE de positionner la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en tant que structure porteuse du GAL Sud Vienne pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027</p>	Unanimité												
06/09/2022 13	<p><b><i>Aménagement de bâtiments pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles, d'un espace adolescent et de l'école de musique à Couhé (Commune de Valence en Poitou)</i></b></p> <p><b>Coût prévisionnel HT de l'opération : 547 730 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux (372 400 €) + options (107 700 €) : 480 100 €</li> <li>▪ Honoraires maîtrise d'œuvre : 32 250 €</li> <li>▪ Etudes : 10 380 €</li> <li>▪ Hausse et aléas (augmentation matériaux, énergies...) : 25 000 €</li> </ul> <p><b>Plan de financement prévisionnel HT : 547 730 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maître d'ouvrage (CCCCP) - 20% : 109 546,00 €</li> <li>▪ Conseil Départemental (ACTIV'2) - 9,3% : 51 008,50 €</li> <li>▪ Etat (DETR) - 35% : 191 705,50 €</li> <li>▪ CAF - 35,7% : 195 470,00 € (subventions notifiées le 24.11.2021)</li> </ul> <p>- APPROUVE la réalisation de cette opération - APPROUVE le coût prévisionnel de cette opération - AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires précités - PRECISE que cette opération est inscrite au budget primitif 2022 de la CCCCP</p>	Unanimité												
06/09/2022 14	<p><b><i>Nomination de nouveaux membres de la Commission développement économique</i></b></p> <p>- NOMME les nouveaux membres de ladite commission :</p> <p>↳ Joël LAFRECHOUX ↳ Jean-Pierre BERNARD</p>	Unanimité												
06/09/2022 15	<p><b><i>Plateforme France Rénov 2023 en collaboration avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe</i></b></p> <p>- DONNE MANDAT à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour :</p>	Unanimité												

	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Être chef de file pour la mise en œuvre de la plateforme «France Rénov» à l'échelle du Sud Vienne</li> <li>↳ Candidater à l'AMI régional 2023</li> <li>↳ Lancer la consultation pour le recrutement du prestataire dans le cadre d'une procédure de marché public</li> </ul>	
06/09/2022 16	<p><b><i>Charte de confidentialité et utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AUTORISE le Président à signer la charte de confidentialité et utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 17	<p><b><i>Lancement d'une démarche d'audit financier et organisationnel pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Civraisien en Poitou</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACTE le principe de cet audit financier et organisationnel</li> <li>- CHARGE la commission CIAS de la Communauté de Communes de suivre et piloter ce dossier</li> <li>- CHARGE le Président de procéder aux formalités nécessaires et de signer tout document utile à cette affaire notamment le marché et ses avenants éventuels une fois le choix du cabinet entériné</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022	<p><b><i>Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public avec Soregies pour l'installation de bornes de recharge ultra-rapide sur le centre routier des Minières</i></b></p> <p style="text-align: center;">AJOURNÉ</p>	Unanimité
06/09/2022 18	<p><b><i>Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CREE l'emploi non permanent au grade d'attaché territorial à temps complet</li> <li>- INSCRIT au budget les crédits correspondants</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 19	<p><b><i>Demande de diminution d'un préavis à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Civray</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACCEPTE de supprimer le préavis de 2 mois du Docteur Paitel afin qu'il puisse occuper dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 le cabinet médical n°2 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Civray</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 20	<p><b><i>Convention d'occupation précaire du domaine public avec la société SAS Rebirth et la Mairie de Brux</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation précaire du domaine public avec la SAS REBIRTH et la commune de Brux dans les conditions prévues à la convention.</li> </ul>	Unanimité
06/09/2022 21	<p><b><i>Modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud Adhésion de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE l'intégration de la Communauté de Communes de Parthenay et Gâtine dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.</li> </ul>	2 abstentions  56 pour
06/09/2022 22	<p><b><i>Modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud Intégration des communes du Vigeant et Availles Limouzine membres de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE l'intégration des communes de Le Vigeant et Availles Limouzine membres de la Communauté de Communes de Vienne et</li> </ul>	2 abstentions  56 pour



	Gartempe dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.	
06/09/2022 23	<b>Modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud</b> <b>Intégration de la commune de Chenay membre de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou</b>	2 abstentions
	- APPROUVE l'intégration de la commune de Chenay membre de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud	56 pour
06/09/2022 24	<b>Modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud</b> <b>Intégration des communes pour la compétence hors GEMAPI</b>	2 abstentions
	- APPROUVE l'intégration des communes citées ci-dessus pour la compétence hors GEMAPI dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud	56 pour
06/09/2022 25	<b>Convention tripartite pour la voirie</b>	Unanimité
	- AUTORISE le Président à signer la convention relative aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien des voiries communales, et d'enfouissement de réseaux électriques, ainsi que tous actes permettant de donner effet utile à cette convention	

Fait et affiché le 08/09/2022

Le Président, Jean-Olivier GEOFFROY




Le secrétaire de séance, Déborah DEFORGES

